

ENFANTS D'AUJOURD'HUI DIVERSITÉ DES CONTEXTES PLURALITÉ DES PARCOURS

*Colloque international de Dakar
(Sénégal, 10-13 décembre 2002)*



Numéro 11

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF**

Le placement des enfants dans un contexte de crise au Togo

Adade MESSAN
URD, Lomé Togo

Introduction

Traditionnellement en Afrique subsaharienne, le placement temporaire d'enfants dans des familles autres que celles de leurs parents biologiques est une pratique courante. Cette pratique ainsi que les transferts inter-familiaux de biens et services s'inscrivaient dans la logique d'expression de solidarité familiale. Le placement des enfants est pratiqué pour exprimer différentes formes de solidarité familiale. Lallemand (1993) a mis en évidence les diverses motivations du placement des enfants qui vont de « la nécessité à la commodité en passant par les conventions sociales ». Il est important de souligner que cette pratique allait dans l'intérêt des parents et celui des enfants confiés. En effet, si les premiers tirent des bénéfices en terme d'expression ou de réception de solidarité familiale avec les autres membres de leurs familles, les enfants en question bénéficient quant à eux de plusieurs avantages, entre autres la socialisation, la scolarisation ou encore l'apprentissage d'un métier, bref, ils sont préparés à se prendre en charge sur les plans social et économique.

De l'avis des chercheurs, cette pratique évolue avec le temps en perdant sa valeur sociale au profit d'intérêt économique, surtout en milieu urbain. Plusieurs études ont montré ces deux dernières décennies que l'expression des solidarités familiales est confrontée à la crise économique que traversent les pays africains (Antoine et al, 1995 ; Hugon, 1990 ; Delpech, 1983). Certains chercheurs affirment que les solidarités familiales connaissent des bouleversements surtout dans des villes. Bon nombre de jeunes villageois confiés aux familles citadines dans le but d'être scolarisés ou d'accéder à l'apprentissage professionnel sont malheureusement exploités pour des travaux non rémunérés (Jonckers, 1997). Dans certains cas, l'ampleur de l'exploitation des enfants est comparable à l'esclavage (Verlet, 1994).

Au Togo, une enquête d'envergure nationale sur la famille, les migrations et l'urbanisation réalisée en 2000 et portant sur un échantillon de 2773 ménages, a permis de cerner l'ampleur du placement d'enfants ainsi que les flux et les motifs du placement. Dans la présente communication, nous nous proposons d'apporter quelques éléments de réponse aux questions suivantes : Quelle est l'ampleur du mouvement des enfants confiés au Togo ? Quels sont les flux de ces mouvements ? Quelles sont les conditions de vie des familles qui envoient et qui reçoivent les enfants confiés ? Quelle signification faut-il donner à la pratique actuelle du placement des enfants au Togo ? Cette pratique répond-elle toujours aux normes d'expression de solidarité familiale ou bien est-elle en train de prendre la seule forme d'exploitation des enfants ?

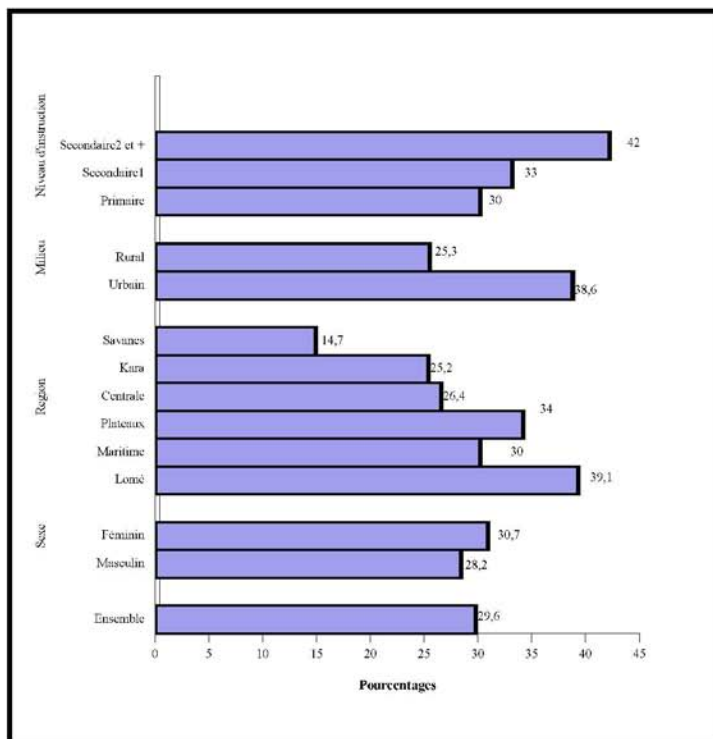
1. Ampleur du phénomène

Plusieurs études sociologiques et anthropologiques ont été menées en Afrique subsaharienne et ont mis en relief la représentation socioculturelle du placement des enfants. Si ces études ont eu le mérite de situer cette pratique dans sa dimension culturelle, elles ont eu la faiblesse d'être menées dans certaines communautés seulement. En revanche les enquêtes statistiques d'envergure nationale qui permettent de saisir l'ampleur de la pratique du placement des enfants confiés demeurent muettes en ce qui concerne la signification du phénomène. À partir des données des EDS, Jonckers (1997) a donné la statistique des enfants confiés dans certains pays de la sous-région ; en 1991, 21% des ménages camerounais avaient au moins un enfant confié de moins de 15ans et en République centrafricaine 22% des ménages

connaissaient la même situation en 1994-1995. Si en 1993, le Burkina Faso avait le même niveau de placement d'enfants que le Cameroun en 1991 (21% de ménages), ces proportions sont beaucoup plus élevées en Côte d'Ivoire (26% en 1994) et au Sénégal (32% en 1992-1993).

Au Togo, d'après les résultats de l'enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation en 2000, trois enquêtés sur dix ont déclaré avoir un enfant confié dans leur ménage au moment de l'enquête (30%), ce qui place le Togo en deuxième position derrière le Sénégal dans la sous-région Ouest africaine. Les pourcentages diffèrent selon les régions économiques du Togo : 39% des enquêtés résidant à Lomé ont déclaré avoir accueilli des enfants confiés, ensuite viennent la région des plateaux (34%) et la région Maritime (30%). La région des savanes est la région dans laquelle on recense une faible proportion d'enquêtés (15%) qui accueillent des enfants confiés (Graphique 1). Ces résultats montrent que les enfants sont confiés plus à ceux qui résident dans des régions les mieux nanties sur le plan socio-économique, avec en première position, Lomé la capitale où sont concentrées les structures socio-économiques du pays, suivie de la région des plateaux où l'on retrouve les plantations de café-cacao, l'une des principales sources de revenu agricole du pays.

GRAPHIQUE 1 : PROPORTIONS D'ENQUÊTÉS QUI ONT ACCUEILLI UN ENFANT CONFIE SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES (%)



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

On peut comprendre aisément que les parents envoient plus leurs enfants dans ces régions par souci de leur assurer un meilleur avenir. Cependant, la réalité vécue quotidiennement par des enfants à Lomé laisse planer des doutes sur la prise en charge réelle et la socialisation des enfants confiés. Au passage, c'est à Lomé que l'on rencontre le plus d'enfants qui exercent des

activités économiques et domestiques pour leur propre compte, ou bien pour leurs parents, ou encore pour leurs tuteurs. Comme l'ont souligné des études réalisées dans d'autres pays, des villes africaines et surtout les capitales économiques connaissent les mêmes phénomènes. Quant à la région des plateaux, sa richesse étant basée sur la culture de café-cacao, on peut soupçonner que cette partie du pays connaît le travail des enfants dans les champs comme c'est le cas en Côte d'Ivoire. Tout compte fait, l'analyse des motifs du placement et des activités des enfants confiés peut aider à savoir ce qu'on fait réellement de ces enfants confiés.

2. La circulation des enfants confiés

Quand on s'intéresse aux flux des placements d'enfants, on remarque que les familles vivant en milieu urbain sont plus nombreuses à accueillir les enfants confiés que les familles résidant en milieu rural. En effet on remarque que les habitants du milieu urbain sont en proportion plus élevée (39%) que les villageois (25%) à accueillir d'enfants confiés. En revanche le placement des enfants se fait plus par les villageois que par ceux qui vivent en milieu urbain. Environ le quart des habitants du milieu rural (23%) ont confié au moins un de leurs enfants alors que seuls 14% des populations vivant en ville ont fait la même chose. En se limitant à ce niveau on pourrait dire que les enfants confiés sont le plus souvent envoyés des villages à des familles vivant en ville. Ce qui peut être dû aux motifs de scolarisation, de socialisation. Théoriquement, la ville offre un cadre socio-économique plus adapté à préparer l'enfant pour une plus longue scolarité ou pour l'apprentissage d'un bon métier. En effet, au Togo comme dans les autres pays africains au Sud du Sahara où les structures scolaires et économiques sont plus développées en ville, les familles vivant en milieu rural souvent dépourvu de structures socio-économiques ont tendance à confier leurs enfants aux membres de leur famille vivant en ville pour leur assurer une meilleure scolarité et partant, une bonne socialisation.

TABLEAU 1 : RÉPARTITION DES ENFANTS CONFISÉS SELON LE MILIEU DE PROVENANCE ET LE MILIEU D'ACCUEIL.

Milieu d'accueil	Milieu de provenance			Ensemble (%)	Effectif (%)
	Urbain (%)	Rural (%)	Étranger (%)		
Urbain	71,7	29,9	39,2	42,0	626
Rural	28,3	70,1	60,8	58,0	862
Ensemble du pays	26,8	63,2	10,0	100,0	1488

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Toutefois les résultats présentés ci dessus ne suffisent pas pour affirmer que les enfants confiés que l'on retrouve dans les villes togolaises proviennent des villages. Effectivement la majorité des enfants confiés proviennent du milieu rural togolais (63%) et seuls 27% proviennent d'un milieu urbain alors que 10% proviennent de l'étranger (tableau 1). Cependant, on se rend compte que le mouvement ne se fait pas toujours dans le sens du village vers la ville. En effet les enfants confiés qui quittent un type de milieu sont confiés plus à des familles vivant dans le même type de milieu. Il est fort surprenant de constater que parmi les enfants confiés provenant d'un milieu rural, seuls 30% sont confiés à une famille vivant en milieu urbain. Le même constat est fait au niveau des enfants confiés venant de l'étranger dont 39% seulement vivent en milieu urbain au moment de l'enquête contre 61% en milieu rural. On pourrait déduire que la crise socio-économique que traverse le Togo depuis le début des programmes d'ajustement structurel, la dévaluation du franc CFA et la suspension d'aides au Togo par ses principaux bailleurs de fonds, créent de conditions socio-économiques beaucoup plus difficiles en ville qu'au village et poussent de plus en plus les familles à envoyer les

enfants en milieu rural. Cette situation plus difficile qu'on vit de plus en plus en ville engendrée par le manque de travail rémunéré, pour certains parents, le salaire insuffisant et non disponible régulièrement pour d'autres, renforcé par les coûts de scolarisation et d'apprentissage très élevés, poussent certains parents à envoyer leurs enfants au village où le coût de la vie en général et les frais de scolarité en particulier sont moins élevés. Ce constat se confirme par le fait que 28% des enfants confiés en provenance d'un milieu urbain, sont accueillis au village. Assiste-t-on au phénomène du « retour au village » ? L'expression de la solidarité familiale par le placement d'enfants confiés, si elle existe toujours, semble changer de sens.

Au regard des résultats de cette première analyse il est indispensable d'étudier le profil des personnes qui accueillent les enfants confiés. Qui sont-elles et dans quelles conditions vivent-elles ? Qui prend en charge les dépenses des enfants confiés ?

3. Profil des personnes et conditions de vie des ménages d'accueil ou d'envoi des enfants confiés

3.1 Profil des personnes

La circulation des enfants est une pratique généralement entretenue et issue d'un accord préalable entre les parents biologiques et les tuteurs. Dans le contexte socio-économique actuel qui prévaut au Togo, il est rare et difficile qu'un parent confie son enfant biologique à un membre de sa famille plus démuné que lui sur le plan socio-économique. Cette réalité pousse certaines familles vivant en milieu rural à confier leurs enfants aux familles citadines, croyant que ces dernières ont de meilleures conditions de vie et peuvent faciliter l'accès à la scolarisation et l'apprentissage professionnel de leurs enfants confiés. Plusieurs études ont mis en évidence cette réalité (Goody, 1982 ; Antoine et Guillaume, 1986). Ceci fait qu'un homme socialement plus aisé a plus de chances d'avoir des enfants confiés par les membres de sa famille qui se sentent plus démunis que lui. Par le passé, on confiait des enfants à certains enseignants ou agents de santé sans lien de parenté avec les parents biologiques des enfants. Il va de soi que dans une famille les plus instruits sont plus sollicités à accueillir des enfants à socialiser. La présente étude a fait ressortir des résultats concordants. En ce qui concerne la répartition des enfants confiés selon le niveau d'instruction du tuteur, on note que plus de deux personnes de niveau secondaire 2¹ ou plus sur cinq (42%) ont accueilli des enfants confiés et presque le tiers de ceux qui ont le niveau secondaire 1² (33%) l'ont fait alors que cette proportion est de 30% pour les enquêtés de niveau primaire (Graphique 1).

Certains parents sont quand même conscients que le statut social élevé ne confère pas nécessairement à un homme une aisance économique. Ainsi dans 17% des cas les familles d'accueil ont affirmé que ce sont les parents biologiques qui prennent en charge les frais scolaires ou d'apprentissage de leurs enfants confiés, et cette proportion est beaucoup plus élevée chez les personnes qui ont affirmé avoir envoyé un enfant biologique chez un tuteur (39%).

Toutefois, dans bon nombre de pays confrontés à la crise socio-économique, des études ont montré que les femmes pallient par le commerce la perte de leur revenu et celui de leur conjoint licencié ou en attente d'un salaire. Ainsi les femmes mettent les enfants à contribution dans les activités domestiques et économiques (Jonckers, 1997 ; Toto, 1994). Dans ces conditions, les femmes sont plus intéressées à accueillir des enfants confiés. Le Togo ne semble pas être épargné de cette réalité. À en croire les résultats de l'étude sur la famille, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir accueilli un enfant confié. Alors que

¹ Dans cette enquête le niveau d'instruction secondaire 2 est celui équivalent à au moins la classe de seconde d'ulycée.

² Le niveau secondaire 1 est l'équivalent de la classe de sixième à la troisième du collège.

près du tiers des femmes enquêtées (31%) ont déclaré avoir accueilli un enfant confié, 28% des hommes sont dans le même cas (Graphique 1).

À ce niveau d'analyse, il est indispensable de connaître les conditions de vie des tuteurs pour avoir une idée plus claire de la situation socio-économique de ces derniers. Un indicateur synthétique du statut socio-économique a été construit. Il a été attribué à chaque tuteur, le niveau de vie attribué au ménage dans lequel il vit.

3.2 Construction de l'indicateur du statut socio-économique

L'indicateur des conditions socio-économiques est construit à l'aide de la méthode d'analyse en composante principale. Le modèle utilise les variables de l'habitat (nature du toit, du sol, des murs, des sanitaires), des variables d'infrastructures (accès à l'électricité, à l'eau potable) et des variables d'équipements (radio, télévision). Les variables retenues ont été rendues dichotomiques. Le premier facteur contribue à expliquer le modèle à plus de 30%. Chaque ménage s'est vu attribuer une valeur de l'indicateur et l'ensemble des ménages a été réparti en catégories socio-économiques comme suit : très pauvres, pauvres, modestes, aisés.

Description des catégories socio-économiques des ménages

Très pauvres : Les ménages de cette catégorie n'ont pas accès à l'électricité (0,6%) et dans leur quasi-ensemble n'ont pas accès à l'eau courante ou à l'eau de forage (8,6%). Ils ne disposent pas de voiture ni de moto, ni de télévision. La majorité de ces ménages (62%) n'ont pas de radio non plus. De façon quasi-universelle (99%) les membres de ces ménages n'ont pas de sanitaires et au mieux disposent de latrines non couvertes. Le sol de leur logement est en terre, argile, ou en bois, le mur en matériau précaire (paille, terre, bambou) de même que le toit (paille ou terre). En majorité il y a plus de deux personnes par pièce. Les ménages très pauvres constituent 26% de l'ensemble des ménages de l'échantillon.

Pauvres : Les ménages pauvres n'ont pas accès à l'électricité et environ un ménage pauvre sur 3 (30%) a accès à l'eau courante ou à l'eau de forage. Ils ne disposent pas de voiture, ni de télévision. De façon marginale, quelques uns de ces ménages ont une moto (2,8) mais la majorité possède une radio (61,2). L'absence de lieux d'aisance ou les latrines non couvertes caractérise la quasi totalité de ces ménages (91%). Une proportion non négligeable de ces ménages habitent des logements dont le sol et le toit sont en matériau précaire (23% et 42% respectivement) et pour la majorité le mur reste en paille, terre et bambou. En majorité (52%) il y a plus de deux personnes par pièce. Les ménages pauvres constituent 26% de l'ensemble des ménages de l'échantillon.

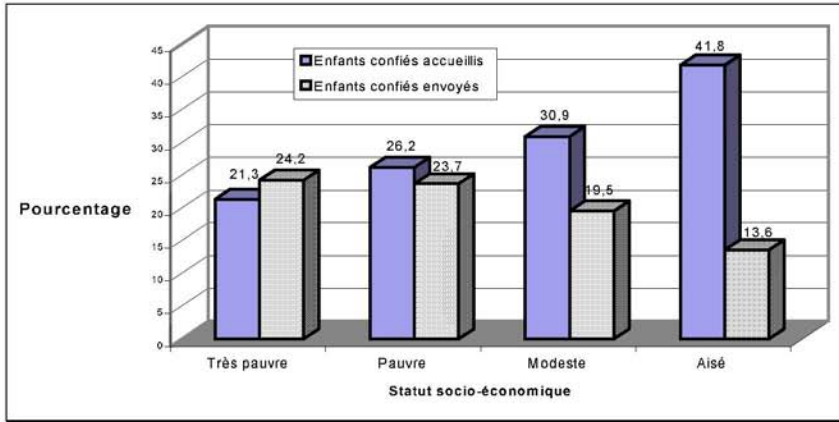
Modestes : Une minorité des ménages modestes a accès à l'électricité (12%) cependant environ la moitié des ménages modestes dispose d'eau courante ou d'eau de forage (53%). Dans leur majorité, les ménages modestes ne disposent pas de voiture, ni de télévision mais plutôt de radio (63%). Un ménage modeste sur 10 a une moto. La moitié des ménages modestes (52%) ne disposent pas de sanitaires ou se servent de latrines non couvertes. Quelques ménages modestes ont encore le sol, le toit de leur logement en matériau précaire (5,3% et 1,8% respectivement). Par contre pour la majorité (55%) le mur est construit avec du matériau durable (brique et pierre). La moitié (50%) de ces ménages vivent dans une situation de promiscuité de plus de 2 personnes par pièce. Les ménages modestes constituent 26% de l'ensemble des ménages de l'échantillon.

Aisés : Une majorité de ces ménages a accès à l'électricité (63%) et consomme de l'eau courante ou de forage (89%). Dans leur majorité, ces ménages ne disposent pas de voiture, mais possèdent une télévision (64%). La possession d'une radio est quasi-totale (97%). Environ un ménage aisé sur 3 a une moto. Seule une minorité (8,5%) utilise la nature et les latrines non couvertes comme sanitaire. La précarité des matériaux de construction (sol, toit, mur) est quasi-

inconnue mais même dans cette catégorie, la moitié (49%) de ces ménages aisés vivent dans une situation de promiscuité. Ces ménages constituent 22% de l'ensemble des ménages de l'échantillon.

La classification des enfants confiés selon la catégorie socio-économique des ménages d'accueil, montre bien que plus les ménages vivent dans des conditions de pauvreté, moins ils accueillent des enfants confiés. Il est évident qu'une famille économiquement démunie ne se risquerait pas à demander qu'on lui confie des enfants ou refuserait une telle offre si cela arrivait. Si 31% des ménages modestes ont un enfant confié, cette proportion est de 21% seulement pour les ménages très pauvres, et 42% pour les ménages aisés (soit le double des ménages pauvres). Inversement, les ménages très pauvres envoient beaucoup plus d'enfants à d'autres membres de leurs familles (24%) alors que les familles aisées le font beaucoup moins (14%).

GRAPHIQUE 2 : POURCENTAGES D'ENFANTS CONFIS ET D'ENFANTS ACCUEILLIS SELON LA CATÉGORIE SOCIO-ÉCONOMIQUE DES MÉNAGES



Il ressort de ces résultats que l'expression de la solidarité familiale semble prédominer car les plus pauvres envoient plus d'enfants qu'ils n'en reçoivent et que les plus aisés font exactement le contraire. Mais cette affirmation est à considérer encore avec réserve en attendant d'analyser les motifs de placement d'enfants et de confronter ces motifs aux activités réelles de ces enfants au moment de l'étude.

4. Motifs du placement et activités actuelles des enfants confiés

Au Togo, les enfants sont confiés aux familles pour diverses raisons. De l'analyse des données, il ressort que dans 43% des cas, les enfants ont été confiés pour des raisons de scolarisation (36%) ou d'apprentissage d'un métier (7%). D'autres motifs de solidarité familiale ont été évoqués, notamment, « garder les liens familiaux » (9%) et « la socialisation de l'enfant » (10%) ou encore parce qu'il y a eu le décès d'un des parents biologiques de l'enfant (13%).

Il est important de signaler qu'en revanche, dans 18% des cas, les raisons évoquées sont les travaux domestiques que les enfants doivent faire dans les familles d'accueil. L'exercice d'activité économique a été aussi évoqué dans 5% des cas. Si pour les parents, ces deux raisons font partie de l'expression de solidarité familiale, on peut se demander ce qu'il en est pour les enfants en question. À notre avis, il y a un glissement vers l'exploitation des enfants dans ce cas. Même lorsque l'enfant a été confié suite au décès d'un de ses parents biologiques ou pour garder les liens familiaux, il faut regarder de près l'activité que l'enfant effectue dans la famille d'accueil.

Quant aux activités des enfants confiés, 56% fréquentaient un établissement scolaire et 7% étaient apprentis. Lorsqu'on compare ces proportions à celles obtenues sur le motif de placement, on remarque que les enfants sont plus scolarisés que ce qui est prévu. Mais ce n'est qu'une vision superficielle car les enfants qui sont confiés pour garder les liens familiaux ou suite au décès de l'un des parents biologiques doivent être considérés parmi les enfants à scolariser. Au moment de l'enquête, 16% des enfants confiés aidaient dans les travaux domestiques alors que 12% font autres choses.

À la lecture du tableau 2, on se rend compte que les enfants ne font pas toujours ce pour quoi ils ont été confiés aux familles d'accueil. En effet, si 10% des enfants ne font pas d'études alors qu'ils ont été confiés pour cette raison, près du tiers des enfants qui ont été confiés pour apprentissage font actuellement d'autres activités dont les travaux domestiques principalement. De même 23% des enfants confiés dans le but de garder les liens familiaux aident les familles d'accueil pour les travaux domestiques. Seuls 46% des enfants confiés dans le but de garder les liens familiaux fréquentaient l'école ou étaient apprentis. Comme on le disait plus haut, parmi les enfants qui sont confiés suite au décès d'un parent biologique, à peine les 3/5 allaient à l'école (56%) ou étaient dans un centre d'apprentissage (3%) au moment de l'enquête. Dans cette catégorie d'enfants confiés, 20% aidaient les familles d'accueils dans les activités économiques ou domestiques.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES ENQUÊTÉS SELON LE MOTIF DU PLACEMENT ET L'ACTIVITÉ ACTUELLE DE L'ENFANT CONFIE ACCUEILLI

Motif du placement	Activité actuelle de l'enfant (% horizontaux)					Ensemble	Effectif
	École	Apprentissage	Aide pour les activités économiques	Aide pour les travaux domestiques	Autre		
École	90,0	2,2	0,6	3,8	3,5	35,7	502
Apprentissage	2,1	70,2	5,8	13,8	8,2	7,0	99
Aide pour les activités économiques	4,1	7,0	80,4	8,5	0,0	4,8	67
Aide familiale	33,3	2,2	9,7	43,9	11,0	17,7	249
Garder les liens familiaux	44,3	2,0	8,1	22,5	23,1	9,4	131
Socialisation	57,7	0,9	5,4	17,8	18,2	9,7	137
Décès d'un ou des parents	55,6	3,1	6,1	14,3	20,1	12,5	176
Autre	33,0	0,0	12,0	8,2	46,8	3,4	47
Ensemble	56,1	7,1	8,6	16,4	11,9	100	1408

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

5. Discussion et Conclusion

L'analyse des résultats montre que la pratique du placement des enfants est très développée au Togo, puisque ce pays occupe la deuxième place dans la sous région. Le chiffre national qui est de 30% cache des disparités à l'intérieur du pays. À Lomé la capitale, la réalité est particulière et frise à un paradoxe par d'une part, sa potentialité en structures socio-économiques pouvant permettre une meilleure prise en charge des enfants et d'autre part, l'ampleur du phénomène des enfants qui sont considérés comme des cas sociaux (les enfants de rues, les enfants portefaix, les enfants qui exercent des activités économiques pour le compte de leurs tuteurs, etc.). La position de la région des Plateaux dans le classement selon la présence des enfants confiés, interpelle et nécessite des investigations spécifiques pour

s'assurer que les enfants confiés vivant dans cette région ne sont pas exploités dans les cultures de café et cacao. Les résultats obtenus sont assez éloquentes sur l'exploitation abusive des enfants, soit par leurs propres parents qui les envoient, soit par les tuteurs qui ne laissent pas toujours les enfants faire ce pour quoi ils leur sont confiés. Ce constat se justifie bien quand on sait que près d'un parent biologique sur quatre (23%) a confié ses propres enfants pour aller exercer des activités économiques ou domestiques. Les tuteurs utilisent certains enfants confiés pour aller à l'école ou en apprentissage comme des aides dans des activités domestiques et/ou économiques.

Les données de cette étude ne permettent malheureusement pas de fournir des informations sur des enfants qui sont confiés à des personnes vivant à l'étranger. Des interrogations à ce sujet nous poussent à proposer un approfondissement de la question pour avoir une idée plus précise sur l'ampleur du trafic international des enfants. Une telle investigation nécessite une approche autre que le recours aux sources policières.

Somme toute, il importe d'attirer l'attention des autorités gouvernementales et des acteurs de lutte contre l'exploitation abusive des enfants sur ces formes déguisées de pratique dont les enfants sont victimes. Il est indispensable de développer de nouvelles stratégies de lutte contre ces pratiques de placement d'enfants qui cachent des abus commis sur les enfants par leurs parents biologiques et les tuteurs. L'une des principales raisons qui poussent les gens à adopter ce comportement est la pauvreté. Les résultats présentés plus haut ont bien montré que les ménages les plus pauvres confient plus leurs enfants alors que les ménages plus aisés accueillent plus d'enfants confiés. Il est important de promouvoir, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, des activités génératrices de revenus en faveur des familles les plus pauvres et surtout pour les femmes. Il faut cibler les zones à plus forte émigration d'enfants pour y promouvoir ces activités, afin de permettre aux natifs de ces milieux d'éviter d'envoyer leurs enfants ailleurs. On pourra s'inspirer de l'expérience du Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) qui pilote le projet « Appui aux portefaix », où des activités de prise en charge socio-éducative sont développées en faveur des enfants des femmes portefaix à Lomé mais aussi dans les villages d'où viennent la plupart des portefaix. En plus le BICE encourage et soutient les coopératives des femmes dans les villages d'émigration des portefaix pour empêcher de futurs mouvements migratoires de ces filles et femmes.

En outre, des activités d'animation et d'éducation civique et morale doivent être intensifiées dans tout le pays pour faire prendre conscience aux parents et aux enfants, eux-mêmes, de leurs droits et devoirs.

Les partenaires du développement et les acteurs de la lutte pour les droits de l'homme doivent plaider auprès des parlementaires afin qu'ils prennent des dispositions pour faire appliquer réellement la convention internationale sur les droits de l'enfant (CDE) que le Togo a ratifiée.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE P. et al., 1995. *Les familles dakaroises face à la crise*, Dakar, Ifan/ORSTOM/CEPED, 209 p.
- ANTOINE P. et GUILLAUME A. 1986. « Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés », in : *Familles d'aujourd'hui : démographie et évolution récente des comportements familiaux*, Paris, pp. 289-297.
- DELPECH B., 1983. « La solidarité populaire abidjanaise en chiffres et en dires », *Cahiers de l'ORSTOM*, Série Sciences Humaines, vol XIX, N°4, pp. 551-566
- GOODY E., 1982. *Parenthood and social reproductive Fostering and Occupational Roles in West Africa*, Cambridge, Cambridge University, 348p.
- HUGON P., 1990. « L'impact des politiques d'ajustements des circuits financiers informels africains », *Revue du Tiers Monde*, Tome XXXI, N°122.
- JONCKERS D. , 1997. « Les enfants confiés » in *Ménages et Familles en Afrique : Approches des dynamiques contemporaines*, Les Études de CEPED N°15, CEPED, ENSEA, ORSTOM, URD, 408p.
- LALLEMAND S., 1993. *La circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange*, Paris, l'Harmattan, 287p. (Collection Connaissance des hommes).
- VERLET M., 1994. « Grandir à Nima, dérégulation domestique et mise au travail des enfants » *Colloque l'enfant exploité, mise au travail et prolétarianisation* Bulletin de liaison N°6, pp. 65-74.